

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du jeudi 21 mars 2019 à 20h

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne BOLLACHE, Maire.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Yves LOUVENAZ, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jean-Louis RUDE, Patrick RENAUD, Odile ARBILLAT, Jean GONNAND, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Laure MARTIN et Philippe TREFF.

Absents représentés :

- Brigitte CHARPIGNY représentée par Anne BOLLACHE
- Isabelle GEOFFRAY représentée par Hélène FOILLARD
- Claire MONGHEAL représentée par Sébastien BOYER
- Anne-Marie BELLATON représentée par Patrick RENAUD
- Nicolas ASTIER représenté par Philippe TREFF

Absent : Jacques GROSGURIN

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Date de la convocation : 15 mars 2019

Monsieur Jean-Louis RUDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

- *Le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019

- *Le compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.*

4. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2019

- *Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.*

5. COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Il est précisé que le compte de gestion 2018 établi par le comptable public est conforme au compte administratif 2018 du budget annexe « eau et assainissement ».

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif 2018 du budget « eau et assainissement ».

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Sous la présidence de Monsieur Sébastien BOYER, le compte administratif 2018 du budget annexe « eau et assainissement » est présenté ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		192 622.56	5 827.42		5 827.42	192 622.56
Opérations de l'exercice	382 937.00	553 536.92	195 035.60	170 974.82	577 972.60	724 511.74
TOTAUX	382 937.00	746 159.48	200 863.02	170 974.82	583 800.02	917 134.30
Résultats de clôture		363 222.48	29 888.20			333 334.28
Restes à réaliser			55 898.62	22 686.00	55 898.62	22 686.00
TOTAUX CUMULES	382 937.00	746 159.48	256 761.64	193 660.82	639 698.64	939 820.30
Résultats définitifs		363 222.48	63 100.82			300 121.66

- Madame le Maire s'est retirée au moment du vote du compte administratif 2018 du budget annexe « eau et assainissement ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe « eau et assainissement ».

7. AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter et d'affecter les résultats sur le budget annexe « eau et assainissement » 2019 de la manière suivante :

- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 63 100,82 €
- D001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 29 888,20 €
- R002 : Résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement : 300 121,66 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats et reports précisés ci-dessus.

8. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » 2019

Monsieur Sébastien BOYER présente la section de fonctionnement par chapitre et détaille les opérations prévues en investissement pour l'année 2019.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	902 871,66 €	902 871,66 €
INVESTISSEMENT	878 786,82 €	878 786,82 €

Il est précisé que le FCTVA de l'année 2018 n'a pas été versé par l'Etat et que ce dernier devrait être régularisé sur le budget de l'année 2019. Plusieurs collectivités sont concernées par ce problème, une action de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires Ruraux a été lancée.

Monsieur Philippe TREFF s'interroge sur l'intérêt de mettre en place des compteurs « intelligents » sur le territoire de la commune. Il est précisé que cela permettra de gagner du temps lors des relevés, d'aider à la recherche des fuites et être plus réactif afin d'améliorer le rendement et également de pouvoir avertir plus rapidement les usagers en cas de problèmes.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter à 16 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Philippe TREFF et Nicolas ASTIER), le budget annexe « eau et assainissement » pour l'exercice 2019.*

9. EMPRUNT BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » - TRAVAUX DU BEVIEUR

Une consultation a été lancée auprès de 4 organismes de crédit pour solliciter un contrat de prêt de 200 000 € destiné à financer des travaux d'eau et d'assainissement pour le hameau du Bévier. Il est proposé de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du prêt : 300 mois
- Taux d'intérêt fixe : 1,57 %
- Frais de dossier : 200 €
- Périodicité : semestrielle
- Echéances : constantes
- Déblocage des fonds : les fonds sont disponibles sous huitaine qui suivent la signature du contrat
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)
- Cet emprunt sera imputé sur le budget annexe « eau et assainissement »

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 200 000 € aux conditions susmentionnées, auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place de cet emprunt.*

10. COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est précisé que le compte de gestion 2018 établi par le comptable public est conforme au compte administratif 2018 du budget principal.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif 2018 du budget principal.*

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Sébastien BOYER, le compte administratif 2018 du budget principal est présenté ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		882 490.02	18 005.89		18 005.89	882 490.02
Opérations de l'exercice	1 262 229.29	1 482 319.78	178 019.33	274 347.89	1 440 248.62	1 756 667.67
TOTAUX	1 262 229.29	2 364 809.80	196 025.22	274 347.89	1 458 254.51	2 639 157.69
Résultats de clôture		1 102 580.51		78 322.67		1 180 903.18
Restes à réaliser			204 970.92		204 970.92	
TOTAUX CUMULES	1 262 229.29	2 364 809.80	400 996.14	274 347.89	1 663 225.43	2 639 157.69
Résultats définitifs		1 102 580.51	126 648.25			975 932.26

Monsieur Philippe TREFF :

- souhaite connaître le détail des dépenses d'entretien des bâtiments et de télécommunication. Il est précisé que malgré la réclamation faite par la commune à Orange, la liaison louée n'a pas été résiliée. Ce point devrait être régularisé prochainement.

- s'interroge sur les travaux de l'ADAP. Monsieur Frédéric MONGHAL précise que ceux-ci n'ont pas pu être tous réalisés en 2018 car les devis des entreprises ont été reçus en fin d'année malgré plusieurs relances. Madame le Maire informe que la Préfecture demande un bilan des travaux réalisés. Monsieur Sébastien BOYER rappelle que les dérogations sont à solliciter lors de l'établissement des déclarations préalables de travaux.

- demande le devenir des bâtiments achetés récemment. Madame le Maire rappelle que le projet avec la SEMCODA n'a pas pu aboutir compte tenu des conditions proposées. Elle précise que l'enquête réalisée a permis de lancer une réflexion sur les besoins des riverains et permet de cibler le projet à intégrer dans ces locaux.

- Madame le Maire s'est retirée au moment du vote du compte administratif 2018 du budget principal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **14 Voix POUR et 2 Voix CONTRE** (Philippe TREFF et Nicolas ASTIER), approuve le compte administratif 2018 du budget principal.

12. AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter et d'affecter les résultats sur le budget principal primitif 2019 de la manière suivante :

- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 126 648.25 €
- R001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 78 322.67 €
- R002 : Résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement : 975 932.26 €

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Philippe TREFF et Nicolas ASTIER), décide de l'affectation des résultats et reports précisés ci-dessus.*

13. ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur Sébastien BOYER présente la section de fonctionnement par chapitre, détaille les opérations prévues en investissement et propose de voter le budget principal en suréquilibre pour la section de fonctionnement comme les années antérieures.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 617 600,00 €	2 373 380,26 €
INVESTISSEMENT	559 301,12 €	559 301,12 €

Madame le Maire informe que les montants des dotations de l'Etat ne sont pas encore parus. Elle précise que la capacité d'autofinancement est faible pour pouvoir réaliser des investissements et propose d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement des années antérieures.

Conformément à la législation, il convient de prévoir des crédits pour l'acquisition de matériel incendie et réseau d'incendie ainsi que pour les travaux relatifs au réseau d'eau pluviale.

Madame le Maire souligne qu'il ne sera pas prévu de crédits sur le budget primitif concernant les travaux relatifs aux Bois de Charmontay ni sur le projet de commerce car il convient d'obtenir des éléments complémentaires. Par conséquent, elle indique qu'une décision modificative sera probablement proposée ultérieurement.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter à 16 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Philippe TREFF et Nicolas ASTIER), le budget principal 2019.*

14. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'augmenter la taxe foncière bâtie de 5% en 2018. Elle propose de ne pas augmenter les taux cette année.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 à :*
 - *Taxe d'habitation : 11,38 %*
 - *Taxe foncière (bâti) : 12,94 %*
 - *Taxe foncière (non bâti) : 44,86 %*

15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ANNEE 2019

Dans le cadre de la préparation budgétaire, la commission « Vie Communale Associative Sportive et Culturelle » s'est réunie afin d'étudier les différentes demandes de subventions des associations pour l'année 2019. Madame Hélène FOILLARD présente le tableau en précisant les montants accordés par association ayant transmis leur dossier. L'enveloppe totale s'élève à 7 000 €.

Le courrier reçu par l'association des Amis du Patrimoine est lu en séance. Cette dernière ne sollicite pas de subvention cette année.

Il est précisé qu'une subvention sera octroyée au Comité des Fêtes suite au sinistre subit en juillet dernier.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant des subventions aux associations pour l'année 2019 (tableau annexé au compte rendu).*

16. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH DE JUJURIEUX

Il est rappelé que la commune de Jujurieux verse chaque année à l'école privée Saint Joseph une somme forfaitaire par élève (enfant de 3 ans et plus, scolarisé à l'école privée Saint Joseph et habitant Jujurieux). La répartition suivante est proposée :

- Frais de fonctionnement - école primaire (année scolaire 2018-2019) : 370 € par enfant
- Frais de fonctionnement - école maternelle (année scolaire 2018-2019) : 950 € par enfant
- Fournitures scolaires (année scolaire 2019-2020) : 40 € par enfant

Monsieur Sébastien BOYER, président de l'OGEC, s'occupant de la gestion de l'école privée, ne prend pas part au vote.

Monsieur Philippe TREFF s'interroge sur la révision du forfait communal. Madame Hélène FOILLARD souligne qu'il sera recalculé cette année.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe TREFF), fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement et fournitures scolaires de l'école privée Saint Joseph comme défini ci-dessus.*

17. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT - COMMUNE DE BOYEUX-SAINT-JEROME

Il est rappelé que la commune de Boyeux-Saint-Jérôme verse chaque année à la commune de Jujurieux une somme forfaitaire par élève (enfant scolarisé à l'école publique Charles Juliet de Jujurieux et habitant Boyeux-Saint-Jérôme). La répartition est la même que celle mise en place pour l'école privée Saint Joseph.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale demandée à la commune de Boyeux-Saint-Jérôme, à l'instar du montant qui sera versé à l'école privée.*

18. VENTE DE BOIS DE LA FORET COMMUNALE - CHARMONTAY

Madame le Maire informe qu'une coupe de bois à Charmontay a été réalisée et proposée à l'entreprise DEJON SCIERIE pour la somme de 2 090 €.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre la coupe de bois à l'entreprise DEJON SCIERIE pour la somme indiquée ci-dessus.*

19. AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AUPRES DE LA SEMCODA - PARCELLE AH78

Madame le Maire rappelle qu'un bail emphytéotique a été conclu avec la SEMCODA par acte notarié en date du 13 juin 2014 concernant le bâtiment de la maison de retraite et cadastré AH325 et AH327

d'une superficie totale de 44a 38ca. Ce bail a été conclu pour une durée de 52 ans, payé par une redevance unique de 900 000 €.

Elle informe que la parcelle AH78 d'une superficie de 106 m², correspondant au bureau et aux vestiaires, avait été omis dans la rédaction de ce bail. Par conséquent, elle propose de signer un avenant avec la SEMCODA afin de pouvoir l'intégrer au bail initial, sans aucun coût supplémentaire hormis les frais afférents à cet acte qui seront supportés par la SEMCODA.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec la SEMCODA l'avenant du bail emphytéotique concernant la parcelle AH78.*

20. EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A PARTIR DU 8 AVRIL 2019

Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique s'est déroulée en présence de la FRAPNA et de la gendarmerie. Environ 50 participants étaient présents.

Suite à cette réunion, elle propose de procéder à l'extinction partielle de l'éclairage public à compter du 8 avril 2019 selon les horaires suivants :

- du dimanche au jeudi : 23h à 5h
- du vendredi au samedi : de minuit à 5h

En cas de manifestations, certains secteurs au centre bourg pourront rester allumés.

Un bilan sera effectué au bout d'un an afin de savoir si ce dispositif sera maintenu.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Nicolas ASTIER) décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures (du dimanche au jeudi) et de 0h à 5h (le vendredi et le samedi), et ce dès que les horloges astronomiques seront installées.*

21. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) - PARCELLES A1953 - BROTTAUX

Madame le Maire informe que la commune a reçu en mars dernier, une DIA concernant la parcelle A1953 située aux Brotteaux et appartenant à monsieur Christian PONCET. Elle précise que par délibération en date du 13 février 2018, la Commune de Jujurieux s'est portée acquéreur de cette parcelle pour le prix de 258 €.

- *Le Conseil Municipal prend acte de la DIA ci-dessus puisqu'elle concerne l'acquisition faite par la Commune.*

22. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT (APPLICATION DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Madame le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui partira à la retraite au 1^{er} avril 2019.

En effet, compte tenu des candidatures reçues et des entretiens réalisés, le poste sera pourvu par un agent contractuel de droit public, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera conclu pour une durée déterminée d'un an et pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans.

Madame le Maire propose que l'emploi permanent d'ouvrier polyvalent à temps complet appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux créé précédemment, puisse être pourvu par agent contractuel de droit public et ce dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que l'emploi permanent à temps complet d'ouvrier polyvalent au grade d'adjoint technique territorial pourrait être occupé, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, par un agent contractuel de droit public, au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.*

23. INFORMATIONS DIVERSES

- La famille FOILLARD fait part de ses remerciements suite au décès de Madame Suzanne FOILLARD
- Une opticienne assurera une permanence le 7 mai à la Maison de Retraite afin de réaliser des contrôles de la vue. Ce dispositif sera gratuit et ouvert à tous les habitants de Jujurieux.
- Une mise à jour du plan ORSEC a été fait par la Préfecture concernant la distribution des cachets d'iodes.
- Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019. Le planning sera établi à l'issue du prochain Conseil Municipal. Les inscriptions des habitants peuvent être pris en compte jusqu'au 31 mars 2019. La commission de contrôle se déroulera entre le 2 et le 6 mai.
- Une communication de FREDON a été reçue afin de sensibiliser les habitants sur l'utilisation des pesticides. Des autocollants peuvent être mis à disposition.
- L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite remercie la commune suite à l'organisation de leur assemblée générale le 8 mars à l'Espace Culturel.
- Le Bataillon des Chasseurs Alpains a effectué leur assemblée générale à la salle des fêtes. Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts.
- Le rapport d'activité 2018 de l'EPF de l'Ain ainsi que le bilan d'activité 2018 de la DDT sont à disposition en mairie
- Monsieur CARON a fait part de son souhait de vendre sa propriété. Une opération d'aménagement programmée (OAP) est prévue dans le PLU.
- Un arrêté préfectoral pour l'agrandissement de l'établissement « Pompes Funèbres Marbrerie Allardet » a été reçu pour information en mairie.
- Le CRPJ organisera le 25 mai prochain un nettoyage des rues de Jujurieux
- La fête des conscrits est prévue le 29 septembre 2019
- Une conférence concernant les fouilles archéologiques sur le territoire de Pont d'Ain est prévue le 28 mars 2019 à 18h30
- Le prochain Conseil Municipal se déroulera le 10 avril 2019.

24. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Odile ARBILLAT s'inquiète des affichages sauvages sur le territoire de la commune. Madame le Maire précise qu'une information rappelant l'interdiction sera faite auprès des habitants et des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.